ABONNEMENT

Saumur Un an. 25 fr. Un an. 30 fr.

Six mois. 16 Trois mois. 8

on s'abonne

A SAUMUR

ou en envoyant un mandat

sur la poste

et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

Au bureau du Journal

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . Faits divers, —

RÉSERVES SONT FAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du tion, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS A L'AGENCE HAVAS

L'abonnnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 MAI

LE BUDGET DES CULTES

ET Mgr FREPPEL

Tout l'intérêt de la séance du 27 réside dans la discussion du budget des cultes et dans la joute oratoire entre Msr Freppel et M. Clémenceau.

M. Thévenet, garde des sceaux, demande à la Chambre de relever de 15,000 fr. le budget des cultes. Il s'agit de donner au personnel de l'administration centrale — qui n'en a pas reçu depuis 1884 - de l'avancement et des gratifications.

Et comme M. le ministre de la justice n'est jamais le dernier quand il s'agit de commettre une gaffe, il ajoute aussitôt:

« Ce personnel est très intéressant, il est chargé de surveiller un personnel de 44,000 prêtres. »

On voit d'ici les mobiles délicats qui ont dicté l'intervention du ministre.

M. Amagat, rapporteur, n'a pas de peine à établir que les employés sur le sort desquels on cherche à apitoyer la Chambre sont beaucoup plus payés que ceux des autres administrations.

La Chambre partage cet avis. Par 462 voix contre 34, elle repousse le crédit demandé par M. Thévenet au milieu des rires de la majeure partie de l'Assemblée.

Mer Freppel fait ressortir avec non moins d'ironie que d'à-propros le côté ridicule de ces déclarations platoniques. A l'appui de sa thèse, l'éminent évêque d'Angers cite deux faits particulièrement significatifs. Il y a deux ans, on organisait à Clermont la fameuse ligue contre le budget des cultes ; MM. Blatin, de Douville-Maillefeu et Yves Guyot, aujourd'hui ministre, en faisaient partie.

J'en demandais des nouvelles, il y a dixhuit mois, et l'on me répondait qu'on m'en donnerait sous peu. Je suis encore à les attendre, et probablement j'attendrai toujours. Il paraît que tout cela s'est dissipé en fumée devant l'indifférence, je devrais dire plutôt devant la résistance générale. (Très bien! très bien ! à droite.)

C'est là, en faveur du budget des cultes, un symptôme extrêmement significatif; mais je ne m'y arrête pas, parce que le fait s'est passé en dehors du Parlement.

J'arrive à un fait parlementaire qui prouve mieux encore combien l'extrême gauche et la gauche radicale, malgré toutes les apparences contraires, se soucient peu de sortir du statu quo. (Interruptions à gauche.)

M. Doumer. — C'est une erreur.

M. Gustave Rivet. - Nous ne vous avons pas confié nos intentions.

Ms Freppel. — Vous allez voir si j'interprête mal vos intentions.

Il y a deux ans et six mois, cette Chambre instituait une commission dite du Concordat, et dont, par un hasard de scrutin que je ne m'explique pas encore bien à l'heure présente, J'ai l'honneur de faire partie. (Sourires d'assentiment à droite.)

Comme la majorité de cette commission, pré-

sidée par l'honorable M. Boysset, appartient à ce qu'on appelle la gauche radicale, il semblait qu'il y eût là une bonne occasion, une occasion inespérée pour ces messieurs de saisir au plus vite la Chambre d'une proposition concernant les rapports de l'Église et de l'État.

Eh bien, contrairement à ce que l'on pouvait attendre du zèle de nos collègues, et parmi eux il s'en trouvait d'un peu jeunes, d'un peu vifs et ardents, M. Pichon, M. Millerand, M. Sigismond Lacroix, la fine fleur de la démocratie radicale (On rit); contrairement, dis-je à ce que l'on pouvait attendre du zèle de nos collègues, dans l'espace de deux ans et six mois, nous nous sommes réunis trois fois (Rires à droite), je me trompe, quatre fois.

M. Guillaumou. - Un peu plus que cela, si vous tenez à rester dans la vérité des faits.

Mer Freppel. — Cinq fois, si vous le voulez; et, depuis lors, dans l'espace de deux ans et six mois, je n'ai pas plus entendu parler de cette fameuse commission du Concordat que de la ligue auvergnate. (Rires à droite.)

Vous avouerez bien, continue Msr Freppel, que cela ne témoigne pas chez l'extrême-gauche et chez la gauche radicale d'une bien grande ardeur à trancher législativement les questions relatives à l'abrogation du Concordat et à la suppression du budget des cultes. (Interruptions à gauche. - Très bien! très bien! à droite.) En quoi nos collègues ont fait preuve d'un rare bon sens, comprenant tort bien que l'opinion publique n'est pas avec eux, que le pays ne demande qu'une chose, c'est que vous laissiez tranquilles la religion et le clergé. (Très bien! très bien! à droite.)

Il n'y a pas, du reste, de pays en Europe où l'Eglise soit, plus qu'en France, séparée de l'Etat.

Si l'on veut à nouveau poser la question devant le pays « en termes nets, précis, intelligibles pour tout le monde », il faudra dire clairement et hautement, dans vos professions de foi électorales, que vous entendez rompre l'engagement solennel, pris par l'Assemblée constituante de 1789, de pourvoir désormais d'une manière convenable aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres, en retour des biens ecclésiastiques mis à la disposition de la nation. (Très bien! très bien! à droite. - Interruptions à gauche.)

Il faudra dire clairement et hautement devant le corps électoral que vous voulez aller plus loin que la Convention elle-même, qui, dans le décret par lequel elle ordonnait la formation du grand-livre, le 24 août 1793, y înscrivait en première ligne le budget des cultes. (Très bien! très bien! à droite. — Dénégations à gauche.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que vous voulez vous emparer des cathédrales, des églises paroissiales, des presbytères, ce qui est pour vous la conséquence de la suppression du budget des cultes. (Très bien! très bien! à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral qu'après avoir dépouillé le clergé de son patrimoine, vous entendez le réduire à la mendicité, en le privant de la modique indemnité représentative de ce patrimoine. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que, tandis que vous subventionnez les théâtres pour la satisfaction des riches, vous entendez ne pas dépenser un centime pour que des millions de femmes et d'enfants du peuple puissent recevoir les secours et les consolations de la religion! (Vifs applaudissements à droite.)

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que, tandis que vous contraignez les catholiques à payer pour des écoles qu'ils réprouvent, qu'ils condamnent... (Ah! ah! à gauche), vous ne voulez user d'aucune espèce de réciprocité envers eux, en ce qui concerne leur culte. (Marques d'approbation à

Il faudra dire clairement et hautement au corps électoral que vous entendez remettre en question la grande, l'immense affaire des biens nationaux, que le Concordat de 1801 avait si heureusement tranchée par une sage transaction. (Exclamations à gauche. - Très bien! très bien! à droite.)

Voilà en quels termes clairs, précis, parfaitement intelligibles pour tout le monde, vous devrez poser la question. Car si vous ne le faisiez pas, si vous vous borniez à vous envelopper de formules vagues, générales et plus ou moins métaphysiques, vous ne seriez pas francs, vous ne seriez pas sincères! (Applaudissements à droite.)

Eh! bien, si vous posez la question en ces termes-là au peuple français, il vous répondra, et sa réponse, vous la trouverez sur ces bancs, dans la prochaine législature. (Très bien! très bien! à droite. - Interruptions à gauche.)

En attendant, votons le budget des cultes, quelque amoindri, quelque mutilé qu'il soit (Exclamations à gauche); votons-le tel qu'il nous est présenté par le gouvernement. Et s'il en est parmi vous qui veuillent porter devant le corps électoral la suppression du budget des cultes, ils auront là une magnifique occasion de se faire battre, et j'espère qu'ils ne la manqueront pas! (Rires et vifs applaudissements à droite. - L'orateur, en regagnant son banc, reçoit les félicitations d'un certain nombre de ses collègues.)

Aux derniers mots de Mer Freppel, M. Clémenceau bondit à la tribune pour déclarer que les républicains ne désarmaient pas. Il a été plus loin encore en affirmant qu'entre opportunistes et radicaux, il n'y avait sur cette question que des nuances, mais qu'on était d'accord sur le fond.

Soit! Nous ne jugeons pas opportun d'examiner, en ce moment, la question au fond. Tout ce qu'à notre avis il convient de relever en ce moment, c'est l'assurance qui nous est donnée par une personnalité très autorisée du parti républicain, c'est que si celui-ci revient en majorité à la Chambre prochaine, la guerre religieuse reprendra avec une énergie nouvelle. Ce pays-ci, qui veut jouir de la liberté de conscience, qui vent surtout qu'on le laisse tranquille, est averti. Il fera son profit de l'avertissement. Il sait quel avenir de luttes, de vexations, de tracasseries de tout genre on lui réserve s'il faisait la folie de confier de nouveau la conduite de ses destinées à un parti qui n'ambitionne le pouvoir que pour en abuser.

Le pays choisira entre la guerre contre les consciences et la paix religieuse assurée par un régime où le chef de l'État, placé dans une sphère supérieure aux agitations des partis, peut sans crainte faire régner la tolérance et la pacification.

LES GRANDS MAGASINS

Les bureaux de la Chambre ont élu, l'autre jour, la Commission pour l'examen de la proposition Delattre, relative aux grands maga-

La proposition tend à frapper les grands magasins qui pratiquent plusieurs commerces d'une patente supplémentaire s'élevant progressivement avec le chiffre d'affaires, lorsque ce chiffre dépasse 500,000 fr.

La grande majorité de la Commission estime qu'il y a lieu de prendre des mesures, mais presque tous les commissaires repoussent le système de M. Delattre, à cause du caractère inquisitorial de la taxe qu'il propose.

On a émis l'idée de prendre pour fixation de la patente supplémentaire, soit le nombre d'employés, soit le nombre de rayons, par exemple.

La proposition Delattre est-elle la solution la meilleure d'une question qui intéresse si particulièrement les commerçants de province? Nous ne saurions le dire. Mais en tous cas, elle marque un progrès dans la voie d'une réforme équitable.

Au point de vue économique, au point de vue de la valeur productive, le développement des grands magasins d'accaparement peut être considéré comme une calamité publique.

Les grands magasins contribuent à l'avilissement toujours croissant de la qualité de la fabrication française, en donnant une sorte de prime à la production du clinquant. Ils jettent une perturbation déplorable dans l'organisation rationnelle du travail, en ruinant par une concurrence, en plusieurs points déloyale, le petit commerce et les industries familiales.

Ce n'est qu'à la faveur d'un relâchement des liens de l'autorité sociale que de telles entreprises ont pu se fonder.

Mais heureusement il se produit en ce moment une réaction qui ne peut produire que d'excellents résultats.

La décentralisation commerciale n'est pas moins nécessaire que la décentralisation poli-

INFORMATIONS

La Chambre achève de se discréditer par le caractère arbitraire de ses résolutions. La censure a été prononcée contre M. Paul de Cassagnac, au mépris de toutes les règles. Et M. Tirard n'a rien trouvé à répondre à M. Andrieux qui a dévoilé le projet du gouvernement et de la majorité qui est de prolonger l'instruction de la Haute Cour de justice jusqu'après les élections générales. Ajoutons que M. Audrieux a offert de cîter les noms des témoins qui passent par le ministère de l'intérieur avant d'aller devant la commission Merlin. Mais,

comme M. Andrieux connaît son code, il a demandé à être cité personnellement comme témoin, ce que le gouvernement ne tient pas du tout à lui accorder.

A la suite de l'interpellation sur les agissements de la Haute Cour, M. Paul de Cassagnac a déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que les lenteurs de la commission d'instruction sont des lenteurs voulues et qui constituent tout à la fois une permanence de la dictature pendant l'absence du Parlement et une tentative de pression à l'endroit du suffrage universel, invite le gouvernement à user de ses moyens d'action pour obtenir la fin du procès et le dépôt du rapport de la commission de la Haute Cour sur le prétendu crime d'attentat contre la sûreté de l'Etat, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple a été immédiatement demandé par la gauche, et comme il a toujours la priorité, il a seul été mis aux voix. L'ordre du jour pur et simple a été adopté

par 330 voix contre 199.

Cette affaire de la Haute Cour de justice, quelque soit le mobile de ses inspirateurs, soulèvera probablement de nouveaux incidents. Nous doutons qu'ils tournent à la gloire de la République.

La commission des neuf s'est réunie mercredi matin.

On assure que M. Merlin a reçu, depuis quelques jours de nombreuses dénonciations, et qu'il s'apprête à y donner suite en convoquant de nouveaux témoins.

D'après les bruits qui couraient, avant-hier, dans les couloirs du Sénat, l'instruction pourrait être terminée dans deux mois, et la Haute Cour convoquée vers le 10 août.

LA LOI MILITAIRE

Dans la discussion de la loi militaire, l'opposition s'accentue entre le Sénat d'un côté, la Chambre et le ministère de l'autre. M. de Freycinet a demandé aux sénateurs d'accepter le recrutement régional, établi une première fois par la Chambre, repoussé par eux, puis rétabli par la Chambre.

Le recrutement régional rendrait la mobilisation plus facile, c'est vrai; mais aussi il rendrait plus facile la désorganisation de l'armée: la discipline ne gagne rien à placer nos jeunes soldats si près de « papa et de maman ». Trop de permissions, trop de congés, trop d'influences locales, tont cela ne vaut rien à l'espri militaire; il nous faut recruter une armée et non une garde nationale. Le système régional a été repoussé par 234 voix contre 44. C'est pour le ministre de la guerre un échec complet.

Le Président de la République a quitté Paris aujourd'hui vendredi pour se rendre successi-

vement à Arras, Lens, Béthune, Bruay, Arques, Saint-Omer, Calais, Boulogne.

L'ASSASSIN DE M. CARNOT

Avant-hier, la 10° chambre correctionnelle, après de longs débats, a rendu un jugement qui accorde au prévenu, reconnu coupable, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Perrin est condamné à quatre mois de pri-

Il a manifesté l'intention de former appel de la sentence.

M. Herbette, ambassadeur de France à Berlin, vient d'arriver à Paris. Il a conféré avec M. Spuller, ministre des affaires étrangères. M. Herbette doit retourner à son poste avant la fin de la semaine prochaîne. Une note officieuse dit que M. Herbette est venu « en congé régulier ». On en croira ce qu'on voudra.

Le Journal des Débats publie la dépêche suivante de Londres, le 27 mai :

- « On annonce comme officielles les fiancailles de Louis-Philippe-Robert, duc d'Orléans, fils ainé du Comte de Paris, avec sa cousine la princesse Marguerite, fille du duc de Chartres.
- » Le prince est né à Twickenham, le 6 février 1869, et la princesse est née également en 1869, le 25 janvier.
- » Le mariage n'aura lieu, dit-on, que dans quatorze mois. »

Monsieur le Comte de Paris a fait remettre à M^{gr} Richard, cardinal archevêque de Paris, la somme de dix mille francs pour être distribuée aux pauvres de sa ville natale, à l'occasion de ses noces d'argent.

VOYAGE DE STRASBOURG

On écrit de Milan :

« Dans nos cercles politiques on connaît au juste aujourd'hui les motifs qui ont fait contremander le voyage du roi Humbert à Strasbourg: la pression des ministres de Rome sur Crispi, ayant été jusqu'à le menacer d'une démission en masse, et une dépêche de M. de Giers, ministre des affaires étrangères du Czar à son ambassadeur à Berlin, faisant comprendre qu'une provocation pareille était aussi inutile que dangereuse.

» La nouvelle de ce voyage avait, d'ailleurs, été accueillie à Milan avec une stupeur mêlée d'indignation. Mais ce qui a mis le comble, c'est la démarche de Manebrea allant affirmer au gouvernement français que son roi n'avait jamais songé à aller à Strasbourg, après la publicité officiellement donnée aux ordres du statthalter d'Alsace-Lorraine pour préparer la réception et la proclamation du bourgmestre de Strasbourg. »

CHRONIQUE LOCALE

Pétitions pour les Processions

Mercredi dernier, à deux heures et demie, un groupe d'électeurs représentant les ouvriers, le commerce et la bourgeoisie de Saumur se sont présentés à la Mairie pour y effectuer le dépôt des pétitions tendant au rétablissement des processions dans la ville. Un récépissé de ce dépôt leur a été délivré par le secrétaire de la Mairie.

En même temps ils ont adressé à M. J. Combier, maire de la ville de Saumur, en ce moment à Paris, boulevard Malesherbes, 23, la lettre suivante:

« Monsieur le Maire,

Nous, soussignés, Chaillou et Boret, au
nom des ouvriers, Sainton et Sourdeau, au
nom des commerçants, Richard, avocat, du
Chène, avocat, et de la Guillonnière, au nom
de la bourgeoisie de la ville de Saumur,

» avons eu l'honneur de nous présenter à
» l'Hôtel de Ville aujourd'hui mercredi 29 mai
» 1889, à deux heures et demie, pour remettre

» entre vos mains des pétitions portant 3,714
» signatures et sollicitant de votre impartialité
» le rétablissement des processions de la Fète-

» Dieu dans notre ville.

» Ayant eu le regret de ne pas vous trouver,
» nous vous prions de vouloir bien prendre en
» considération les pétitions déposées, leur ac-

considération les pétitions déposées, leur ac corder la suite qu'elles méritent, et nous
 donner une audience au jour, à l'heure et au

» lieu qu'il vous conviendra de choisir avant
» la clôture de la présente session du Conseil

» municipal, pour que nous puissions vous en-» tretenir de vive voix des intérêts si respecta-

bles des pétitionnaires.
 Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'as-

» surance de notre haute considération.

» Signé: Boret, Chaillou, Sainton,

Signé: Boret, Chaillou, Sainton, » Sourdeau, L. Richard, G. » Du Chêne, G. de la Guil-

» LONNIÈRE.

» P.-S. -- Prière d'indiquer le jour de l'au
» dience à M. G. du Chêne, avocat à Saumur. »

SQUARE DU THÉATRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du dimanche 2 juin, de 8 heures 1/4 à 9 heures 1/4 du soir

Programme.

Le chef de musique, V. Goubeault.

DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret du 21 mai courant, M. le Président de la République a déclaré d'utilité publique l'installation de l'école des filles de la rue Cendrière dans la maison Bournillet, rue Beaurepaire, et a autorisé la ville de Sanmur à acquérir cet immeuble par voie d'expropriation à défaut d'une entente amiable avec le propriétaire.

THEATRE DE SAUMUR

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi 3 juin qu'aura lieu la représentation de la Porteuse de pain, l'immense succès parisien.

C'est M^{me} Favart, sociétaire de la Comédie-Française, qui jouera le principal rôle.

La pièce est d'une irréprochable moralité. Ce n'est pas un drame vulgaire, mais une pièce à grand spectacle, une grande comédie fort belle, très émouvante, très mouvementée et surtout très gaie d'un bout à l'autre. Les coups de couteaux, les coups de pistolets, les morts qui se succèdent n'existent pas dans cette œuvre à la fois si amusante et si touchante.

Cette magnifique tournée a dépassé le nombre de cent représentations, et a obtenu partout, à Bruxelles, à Lille, au Havre, à Nancy, etc., etc., un succès considérable de pièce et d'interprétation.

ASSEMBLÉE DU COUDRAY-MACOUARD

L'assemblée du Coudray-Macouard aura lieu dimanche prochain 2 juin. — Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

COMICE AGRICOLE DES ROSIERS

Le 10 juin, lundi de la Pentecôte, se tiendra aux Rosiers le Comice agricole du canton Nord-Ouest de Saumur.

Il comprendra: concours de bestiaux des races chevaline, ovine et porcine.

Une exposition des produits de la culture horticole et maraîchère.

Tous les animaux présentés aux concours devront être inscrits le lundi 10 juin, avant midi.

Les produits horticoles et maraîchers devront être arrivés la veille au soir.

Pendant les opérations du jury, des jeux de toutes sortes seront organisés.

De deux à quatre heures, un concert sera donné par la fanfare des Rosiers.

donné par la fanfare des Rosiers. Le soir, illuminations sur la Loire, feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT

Train de plaisir pour Paris

A l'occasion de l'Exposition universelle et des fêtes qui doivent avoir lieu à Paris au com-

22 Feuilleton de 1 Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE VII. — (Suite)

Pauvre David! il redoutait la religion sainte pour une femme d'artiste, s'imaginant qu'elle paralyserait tous les élans du génie, comme si toutes les nobles aspirations n'avaient pas leur source dans la religion divine, la meilleure amie de l'homme à tous les âges et dans toutes les situations de la vie, l'amie qui aime, à un plus haut degré encore, tout ce que les vrais artistes aiment: la poésie, le dévouement, la générosité, et dont le mot d'ordre est toujours: plus grand, plus haut, plus de vérité. Mais David était du monde, et le monde est aveugle pour toutes les choses de Dieu.

Neuf heures ayant enfin sonné, Broze ferma son piano. — Peu de temps après, son coupé s'arrètait devant la demeure des Van Ritten.

Il gravit l'escalier, et, dans le vestibule, recouvert d'un tapis de haute lisse aux nuances

sombres, toute la livrée se tenait gantée, debout, alignée au port d'armes. A l'approche du visiteur, ce fut un va-et-vient discret, stylé, et Broze, le cœur palpitant, fit son entrée dans un salon fleuri de riches jardinières, orné de menbles coquets, étincelant de laques, de dorures, de craquelés, et tout tendu d'étoffes bigarrées et chatoyantes comme des tissus d'Orient.

Les invités étaient nombreux. Chaque lundi, tout ce qui portait un nom dans la colonie étrangère se réunissait dans le salon des Van Ritten. Ce jour-là, pour distraire ses hôtes, la mère de Charmette, qui se faisait gloire de protéger les arts, avait fait venir une dame viennoise inimitable sur le violon et un jeune Valaque martelant et brisant, sous sa fougue, le piano qu'on lui confiait. Parmi les hôtes illustres, on remarquait aussi le duc de Villeblignac, grand jeune homme au teint pâle, au front chauve; mais une tenue d'un moderne le un salut d'une distinction!...

Le violon de la dame viennoise exécutait, avec un scrupuleux fini de détail, un scherzo de Mozart. Tous écoutaient religieusement. M^{me} Van Ritten semblait nager dans l'éxtase, et marquait la mesure d'un léger mouvement de

tête. Dès que fut achevé le scherzo, elle promena, sur ses invités, un petit lorgnon d'or, et son visage s'éclaira. Près d'un paravent de laque, elle venait d'apercevoir David. Il s'était tenu silencieux à cette place, afin de ne pas troubler les exécutants. Elle s'approcha du jeune homme avec cette majesté particulière aux personnes d'un bel embonpoint, puis, avec un beau sourire, elle lui tendit amicalement la main. Elle ondulait dans sa longue robe de satin noir, les épaules serrées dans une mantille de dentelle, costume sobre, qu'égayaient, piqués, çà et là, quelques bouquets de fleurs d'or.

— Ah! cher, cher ami, disait-elle, c'est une joie pour nous de vous recevoir... c'est une gloire aussi, illustre maëstro... Mais venez donc saluer Charmette.

Et s'appuyant, avec complaisance, sur le bras du jeune homme, sa longue jupe caressant le parquet avec un froufrou de soieries, la superbe matrone se dirigea vers une galerie vitrée.

C'était merveilleux de voir avec quelle facile aisance elle volait d'un sujet à l'autre; ici, donnant un regard protecteur au pianiste valaque avec une phrase de congratulation; plus loin, un gracieux sourire à la Viennoise avec un petit: « Ravissant! madame. » Puis elle continuait l'éloge de sa fille chérie, soulignant chaque qualité d'une pression de sa main gantée sur le bras de Broze.

— Quel être idéal! quelle nature exquise, n'est-ce pas, mon ami? mais n'allez pas lui dire qu'elle est la plus séduisante des femmes, la plus élégante; n'allez pas lui dire non plus qu'elle est artiste et distinguée jusqu'au bout des ongles, qu'elle est un des précieux rejetons de la vieille noblesse hollandaise... N'allez pas lui dire...

David n'entendait plus ce qu'il fallait célers son idole. Comme en extase, il demeural muet, immobile, à l'entrée de la galerie vitrée.

Dans cette galerie, tapissée de fleurs et ruisselante de lumière, Charmette, assise sur un divan, penchait coquettement la tête; sa mainappuyée sur son visage, donnait à sa pose un charme mélancolique, et laissait voir la perfection d'un bras de neige encerclé d'un bracelet

d'or.

Lorsqu'elle aperçut David, elle voulut bien
quitter son attitude pensive, et tendre la main
à son admirateur.

mencement du mois de juin (Fête fédérale de gymnastique, etc.), l'Administration des chemins de fer de l'Etat mettra en marche, le 8 juin, un train de plaisir pour Paris à des prix exceptionnellement réduits.

Le public trouvera dès maintenant tous renseignements utiles au sujet de ce train dans les gares du réseau de l'État et sur les affiches apposées dans ces gares et dans les localités.

Chemins de Fer de l'Etat

BILLETS DE BAINS DE MER (Aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction)

DÉLIVRANCE DU 1er MAI AU 31 OCTOBRE

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Saint-Père-en-Retz (1), Pornic, La Bernerie, Challans (2), Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne, La Rochelle, Châtelaillon, Fouras, La Tremblade (3) et Royan, par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (Paris-Montparnasse excepté); ils sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. La validité peut être prolongée de 10 jours moyennant un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. Ce supplément doit être payé avant expiration de la validité. La prolongation peut être accordée trois fois au plus: le supplément à payer pour chaque prolon-gation de 10 jours est de 10 0/0 du prix primitif.

Les billets de bains de mer donnent, tant à l'aller qu'au retour, le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires, entre le point de départ et le point de destination.

(1) La station de Saint-Père-en-Retz dessert la plage

de Saint-Brévin-l'Océan.

(2) La station de Challans dessert les plages de l'Île de Noirmoutier, de l'Île d'Yeu et de Saint-Jean-de-Monts.

(3) La station de La Tremblade dessert la plage de

Extrait du tableau des prix des billets de bains de mer au départ de SAUMUR.

DESTINATIONS	Distances	PRIX DES BILLETS ALLER ET RETOUR		
		1re cl.	2° cl.	3º cl.
St-Père-en-Retz	229	30 05	22.75	16.55
Pornic	236	34.50	23.90	17.40
La Bernerie	228	30.55	23.45	16.85
Challans	206	27.90	21.20	15.40
Saint-Gilles-Croix-de-Vie.	208	28.15	21.30	15.55
Les Sables-d'Olonne	192	26,15	19.85	14.50
La Rochelle	196	26.70	20 20	14.75
Châtelaillon	205	27.80	21 »	15 35
Fouras	206	28 »	21.25	15.50
La Tremblade	290	37.70	28.50	20.75
Royan	277	35.20	26.95	19.80

PRÉDICTIONS DE NICK

La première quinzaine du mois de mai a encore été agitée et humide ; la seconde a été préférable, notamment sur la zone méridionale, le changement de déclinaison de la lune ayant refoulé les bourrasques et les mouvements orageux sur des latitudes plus élevées.

Des effets analogues se produiront pendant le mois de juin; la première quinzaine sera encore marquée par des bourrasques, des grains ou des orages violents, avec grêle probable, ravines, crues locales à la suite, variations brusques de température. Les points astronomiques se trouvant groupés, les perturbations seront moins fréquentes, mais plus accusées. Se prémunir contre les sinistres.

. La seconde quinzaine sera un peu moins agitée, notamment sur la zone méridionale; néanmoins, des perturbations se produiront aux époques critiques indiquées ci-après, savoir: 4. vers les « ler (?), 3, 6 »; 2. vers les « 8 (??), 10, 12 »; 3. vers les « 14 (???), 16, 18, 20 »; 4. vers les « 21 (??), 23, 26 »; 5. vers les « 28 (?). Cela tantôt sur une latitude, tantôt sur une autre, suivant le mouvement de déclinaison de la lune.

Les perturbations retardent de un à trois jours, selon la latitude ou la longitude des localités. Les dates mentionnées ci-dessus s'appliquent au littoral de la Manche,

Gare les gros temps!

CONVOCATION D'ÉLECTEURS

Les électeurs du canton des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) sont convoqués à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissemen en remplacement de M. Boutton, élu conseiller général.

NANTES. — En 1887, le sieur Louis Leretz, architecte, qui était à cette époque adjoint au maire de Nantes, fondait une Société anonyme immobiliaire nantaise destinée à construire à bon marché des logements d'ouvriers dont les locataires se rendaient propriétaires par amortissement. Un certain nombre de personnes avaient versé des fonds, entraînées par la position d'adjoint que faisait valoir Leretz et sur la promesse d'un intérêt de 7.25 0/0.

Profitant de sa situation d'architecte de la Compagnie du Gaz, Leretz a escroque différentes sommes à plusieurs employés de cette administration. Vers la fin de février dernier, ne pouvant plus donner suite au fonctionnement de la Société, Leretz prit la fuite, emportant ce qui lui restait de fonds et abandonnant sa famille. Le tribunal correctionnel l'a condamné lundi à quinze mois de prison.

Un monsieur très myope arrête un passant au milieu du Champ-de-Mars et lui demande avec angoisse:

- La tour Eiffel, s'il vous plait?

- La tour Eisfel? Vous ètes dessous.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 29 mai 4889. La physionomie du marché est aussi tenue qu'hier. Le 3 0/0 fléchit à 86.70; le 4-1/2 0/0

L'action du Crédit foncier s'est négociée à 1,328.75. Les obligations foncières et communales 1879 cotent respectivement 466 et 468; les foncières 1885 sont à 460. L'écart entre ces cours et le pair de 500 fr. représente la

plus-value dont ces titres sont susceptibles. La Société Générale se traite à 461,25.

La Banque d'Escompte est demandée à 535. Hier, 28 mai, a eu lieu, au siège social, l'assemblée générale des actionnaires de cette Société. Les comptes de l'exercice 1888 ont été

approuvés et le dividende fixé à 15 fr. par action, soit 2.50 de plus que l'année dernière.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est à 758.75. Les acheteurs doivent tenir compte du coupon de 20 fr. qui sera détaché le 1er juillet et qui vient en déduction du prix d'achat.

La Société de Dépôts et Comptes Courants cote 595. Le mois d'avril a été très favorable au opérations de cet établissement.

Le Crédit Lyonnais est tenu à 681.25. L'action de Panama s'est échangée à 56.25. On demande l'obligation des Chemins Economiques à 380.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. -- La Banque d'Etat, place de la Bourse, délivre en ce moment au prix de 500 fr. des obligations rapportant 30 fr. par an et remboursables à 1,000 fr. en 9 ans. Les tirages ont lieu le 4er de chaque mois et les coupons sont semes-

CONSEILS ET RECETTES

MOMENT DE L'EMPLOI DES MÉDICAMENTS

Le Journal de pharmacie et de chimie donne les renseignements suivants sur le moment de l'emploi des médicaments :

Les alcalins (bicarbonate de soude, etc.) doivent être pris avant le repas.

L'iode doit être pris à jeun.

Les médicaments dangereux ou irritants (arsenic, cuivre, zinc, fer) doivent être pris après le repas.

Les phosphates (de chaux, etc.), l'huile de foie de morue, etc., seront administrés pendant ou immédiatement après le repas.

TRAITEMENT DES VERRUES

Acide salicylique, 1 gramme; alcool à 90 degrés, 1 gramme; éther sulfurique, 2 grammes; colodion, 5 grammes.

Théâtre de Saumur

FRANCKLIN BADUEL, impresario.

LUNDI 3 Juin 1889 Avec le concours de

Mme Marie FAVART Sociétaire de la Comédie-Française

LA PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Dornay. Mme FAVART jouera le rôle de Jeanne Fortier. Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie.

Conseils aux malades

Ne prenez plus de médicaments. Adressez-vous à la Dynamodermie qui vous guérira sans aucune pratique interne, sans vous abîmer l'estomac et surtout sans vous intoxiquer. Les paralysies les plus anciennes sont guéries en 30 nuits, pendant le sommeil. L'asthme, la goutte, les rhumatismes l'ataxie, l'épilepsie, les congestions, la constipation, et toutes les maladies nerveuses, cèdent à 30 nuits d'application. Demandez à l'Institut Dynamodermique, 7, rue Godot de Mauroy, à Paris, sa brochure franco, faites-vous traiter par correspondance et

évitez surtout les contrefaçons déguisées de cer tains instituts que les succès de la Dynamodermie ont fait surgir de tous côtés, même à Paris. D' DE MONPLAISIR.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Mahon à Saumur, à la pharmacie Perrin. - Paris, rue Rivoli, 30.

EPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre; Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre; Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre; Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre. Tous nos liquides sont vendus verre com-

Le Journal pour Rien (G. EDINGER, Éditeur)

LE CLAIRON

Grand Journal politique quotidien à 5 Centimes FRANCE, CORSE, ALGÉRIE, TONISIE:

1 mois 2 fr., trois mois 6 fr., six mois 12 fr., un an 24 fr.

ETRANGER, UNION POSTALE:

1 mois 3 fr., trois mois 9 fr., six mois 18 fr., un an 36 fr.

La Semaine Illustrée Magnifique journal hebdomadaire, publiant les chefs-d'œuore de la gravure.

FRANCE, CORSE, ALGÉRIE, TUNISIE : Trois mois : 1 fr. 50, six mois : 3 fr., un an : 6 fr.

ETRANGER, UNION POSTALE:
Trois mois: 2 fr., six mois: 4 fr., un an: 8 fr.
Remboursent intégralement tous leurs abonnés et leurs
acheteurs au numéro par les combinaisons suivantes: COMBINAISON A.

Remboursement intégral sans intérêt en 25 ans
COMBINAISON B.
Remboursement avec intérêt à 3 1/2 pour 100 en 50 ans
par voie de tirages au sort trimestriels,
semestriels ou annuels.

COMBINAISON C.

Remboursement à 25 fr. d'un trimestre d'abonnement et à 100 fr. par an en 75 ans
par voie de tirages au sort trimestriels,
semestriels ou annuels. COMBINAISON D.

combination E. COMBINAISON F.

Remboursement par assurance en cas de maladie
ou accident.

REMBOURSEMENT INTÉGRAL IMMÉDIAT

Par ces combinaisons entièrement nouvelles et qui font participer les lecteurs à tous les bénéfices du journal, non seulement le Clairon et la Semaine Illustrée ne coûtent rien, mais encore ils épargnent, ils assurent, ils rapportent.

Le prospectus détaille est envoyé sur demande.

On peut aussi s'abonner à l'essai pour une semaine contre envoi de 60 centimes (étranger, union postale: 90 centimes, en timbres). — On reçoit pour ce prix les deux journaux: Le CLAIRON et la SEMAINE ILLUSTRÉE.

On souscrit (sans frais jusqu'au 5 juin), chez tous les

On souscrit (sans frais jusqu'au 5 juin), chez tous les libraires et marchands de journaux, directement aux bureaux du Cluron, 12, rue Paul-Lelong, à Paris, et dans tous les bureaux de poste.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

- Mes chers, mes très chers enfants, roucoula M^{mo} Van Ritten, je vous laisse tous les deux ensemble; votre cœur vous inspirera les plus doux entretiens.

elle

tons

ler l

rall

e vi-

celel

Charmette ne répondit rien; mais, à plusieurs reprises, le papillon de diamant, piqué sur la peluche bleue du corsage, se souleva légèrement. C'en était assez pour faire comprendre à David Broze la profonde émotion de la charmante jeune fille.

Un murmure confus leur arrivait du salon. On y devisait par groupes, à bâtons rompus, sans suite. La causerie critiquait ou approuvait le dernier roman, s'arrêtait une minute au tableau d'hier, et lançait une pointe à l'étoile qui devait paraître demain. On s'interpellait, et l'esprit se prodiguait sans mesure, fatiguant parfois le cerveau, comme fatigue nos yeux le miroitement trop prolongé des cristaux. On passait du punch, des sirops, et Mme Estelle, que la chaleur étouffait, et que sa cuirasse suffoquait, s'éventait sans relâche et savourait volontiers une tasse de café glacé.

David écoutait sans l'entendre tout ce murmure. Assis sur un pliant doré, en face de Charmette, il sentait s'éveiller en lui un monde de rêves et d'illusions; puis, soudain, avec

sa fougue habituelle, il s'épencha, disant à M^{lle} Van Ritten sa constante pensée, ses projets d'avenir; combien il serait heureux si elle agréait sa tendresse et voulait confier son bonheur à sa loyauté. Il parlait avec chaleur, presse de la convaincre, de l'entraîner; et les grands yeux, habituellement railleurs, se faisaient doux, et le bras de neige, encerclé d'or, s'accoudait pour mieux écouter.

Une musique lointaine, douce, pénétrante, alanguie, les berçait. Un lauréat du dernier concours faisait pleurer les cordes de son violoncelle. C'était un talent bien pur et bien complet; et, à l'audition de ce bel adagio, on oubliait la forêt de cheveux roux et la laideur de ce jeune aiglon à peine sorti du Conservatoire. Tous écoutaient. Puis, sur la dernière note éteinte sur une imperceptible vibration, ce fut un tonuerre d'applaudissements. A ce moment, la portière du salon fut soulevée, laissant apparaître le maître de céans : Stéphane Van Ritten. Il arrivait de Monte-Carlo. Avant de se présenter devant ses hôtes, il n'avait négligé ni l'habit noir, ni une sleur de grenade à sa boutonnière, ni cette élégance perfectionnée. grâce à laquelle tant de portes honorables lui étaient ouvertes. Personnage peu sympathique, éminemment personnel, que ce Hollandais de grande famille, ayant la passion du jeu, des chevaux, de tous les luxes. Sous sa tenue correcte, il cachait une âme sans délicatesse, sans élévation: rien que du vernis sur cette enveloppe brillante.

En ce moment il faisait le tour du salon, cambrant la taille, écoutant chaque petit discours de ses hôtes avec un intérêt plein de parfum aristocratique; et, de temps à autre, portant la main à ses longs favoris, qu'il caressait négligemment. Ses saluts courtois étant terminés, Mme Van Ritten l'attira dans une embrasure.

- Eh bien! Stéphane, interrogea-t-elle mystérieusement, êtes-vous satisfait de votre voyage?
- Très fatigué, ma chère; pas fermé l'œil depuis trois nuits; et, pourtant...

Il caressa de nouveau ses longs favoris; et son œil s'emplit de joie et de triomphe. - La veine m'a été d'une fidélité! Toujours

- le râteau m'envoyait des richesses. Le visage de Mme Van Ritten s'illumina.
 - Ah! tant mieux! s'écria-t-elle. Puis elle reprit d'une voix très basse:
- Tu sais, mon cher, nous sommes dans

des embarras inouïs; j'ai dù, ce matin, faire mettre un fournisseur à la porte... Cet homme devenait d'une impertinence! J'ai dû aussi demander une avance à ton banquier de la rue Vivienne... Il a été d'une impolitesse! Tous ces gens sont des rustres, des mal appris.

Et l'éventail de repartir à grande volée, pour cacher sans doute des rougeurs humi-

- Soyez tranquille, reprit Stéphane avec dignité, tous ces impertinents seront soldés. J'ai là, dans mon carnet, des chèques, de l'or, des billets.

Et très bas, les lèvres arrondies, avec un accent d'indiscible satisfaction :

- Je rapporte cent mille francs!

Les mains de Mmo Van Ritten se joignirent. Elle demeura immobile, n'osant bouger de peur de faire évanouir ce rève.

- Oh! Stéphane!.. C'est splendide!... Toute une fortune!... Nous la ménagerons, n'est-ce pas?

Et Stéphane, très noblement :

- Ne craignez rien, ma chère, je décuplerai ce capital.

(A suivre.)

Étude de Me BREVET, notaire à Tigné.

AVENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en la salle de la Mairie de Vihiers, le MARDI 18 JUIN 1889, à 3 heures du soir, par le ministère de M° BREVET,

La nue-propriété pour y réunir la jouissance au décès de l'usufruitière, âgée d'environ 80 ans,

D'une Créance hypothécaire de 2,000 fr. garantie par une inscription de privilège sur des immeubles ruraux;

Sur la mise à prix de 500 fr.

Pour renseignements, s'adresser, soit à M. Senente, expert à Doué-la-Fontaine, liquidateur judiciaire des biens et valeurs de M. Babin, ex-notaire à Tigné, soit à Me Brevet, notaire.

Étude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

MAISON D'HABITATION

A Saumur, rue de Lorraine, 32, Avec Cour, Jardin bien affruité. Vastes Communs.

Le tout en très bon état.

FACILITÉS POUR LE PAIEMENT. S'adresser, pour visiter, sur les henx, et, pour traiter, à Me Lelièvre, (379)notaire.

Et de Me LELIEVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, nº 47.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M. LELIÈVRE, notaire à Saumur, le Samedi 15 Juin 1889, à 1 heure de l'après-midi,

D. O. I MWEARTE

Sis au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Comprenant: 1º Maison d'habitation élevée sur caves, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, grenier sur le

tout; 2º Cour, pressoir, buanderie, petite cuisine, hangar, réservoir d'eau, puits, bassin, joli jardin;

Le tout contenant environ 5 ares 17 centiares. Valeur locative réelle et évaluée:

480 fr. Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les pour tous renseignements. à Me Lelièvre, notaire.

Étude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VESNEDEES

Petit Parc. Jardin, Communs, Caves

LE TOUT CLOS DE MURS

Situé à Distré, sur la route.

Clos de Wigne, contenant environ 44 ares;

Pièce de Terre joignant la maison, contenant près de 2 hec-

S'adresser à Me Lelièvre, notaire.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER La GRANDE PRAIRIE

L'ILE PONNEAU

Près la gare de Saumur. S'adresser, avant le 20 juin, audit Me Gautier, notaire. (495)

Étude de Me PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Sanmur.

Vente aux enchères

MARCHANDISES NEUVES

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 29 mai 1889.

Le JEUDI 6 JUIN 4889, à heure du soir, et jours suivants, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, nº 55,

Il sera vendu:

Galeries de cheminée, belles lampes modérateur et à huile minérale, suspensions, cafetières russes et à bascule, réchauds, balais, soufflets, chaudrons et chandeliers en cuivre, plats et soupières émaillés, lanternes de vestibule, chenets, rôtissoires, grils, baquets, pots en fer battu et autres marchandises.

Le MEME JOUR, à 4 heures du soir, on vendra: un ameublement de salon en noyer garni en velours vert, bois de lits, tables, guéridons, bureau, fauteuils, une grande quantité de chaises, glaces, pendules, rideaux, baignoire, lessiveuses, objets de literie, cheminée en fonte, une pompe rotative système Broquet, et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germainsur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite (395)commune.

A VENDRE

50 Bouteilles excellent VIN BLANC ANNÉE 1870, coteau de Saumur, pris à la cave du propriétaire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN BON BILLARD provenant du cercle Saint-Hubert.

S'adresser à M. MATHELIE, gérant du Grand-Cercle, Saumur.

A CEDEDE Magasin de Chaussures

Bonne Clientèle à Façon S'adresser chez M. OSSANT, rue Saint-Jean, 34.

A VENDBE

150 STERES d'excellentes Souches de chêne.

S'adresser à Me HERBAULT, notaire à Saint-Léger-de-Montbrillais (Vienne).

A CÉDER APRÈS DÉCÈS In Fonds de Md · Tailleur

S'adresser à Mme Ve Bardou, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM ETABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET DIRECTEUR 17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc. GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE Salle de chaleur sèche, Fumigations,

SALON DE REPOS Hydrothéraphie très complète

VIN DE QUINQUINA Phosphaté à la Coca du Pérou du D' VIAUS D

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Depôr : A. Pradeau, pharmacien de 1º classe, Pharmacie Centrale, (408)27, rue de la Tonnelle.

Il a été perdu un CHIEN TERRIER, poil jaune, et répondant au nom de Bob. - S'adresser hôtel de Londres, Saumur. Récompense.

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de bonnes pour dames.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON DE MODES

Mme PORTRAIT, 7, place du Marché - Noir, demande une bonne apprêteuse.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, nº 19, en face la Caisse d'Epargne.

PROPRIETE DE L'ETAT SAISON DES BAINS SAISON DES BAINS

BAINSetDOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac du foie de la vossie, gravelle, diabèle goutte calcuis urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mal au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino.—Musique dans le Parc.—Cabinet de lecture.—Salon réservé aux Dames.—Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Écrire: Administration de la Cl'sconcessionnaire

PARIS. 8. Boulevart Montmartre

PARIS, 8, Boulevart Montmartre

V ABMORRA ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS Pour emballage.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

BANDAGES HERNIATRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de MM. Wickham Fres, Drs, Chens, Hernres, ruede la Banque, 16, à Paris SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez Mme Ve LARDEUX, coutelier et bandagiste Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

RESTAURANT GARNIER

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

OUVERTURE SAMEDI 8 JUIN

THE SELECT OF SECURE

1er Comique des théâtres d'Angers et de Saumur Avec le concours de nombreux Artistes des 1ers Concerts de Paris.

Tous les jours, les dimanches et jours de fête, avec entrées payantes. Premières, 1 fr. 50; — deuxièmes, 1 fr.; — troisièmes, 50 cent.

BRIEBANT ORGENSTRE Tous LES SOIRS, DÎNERS-CONCERTS A 4 fr. 50.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de Confections pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODERÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus. Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'Atelier de Couture.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE 68, Quai de Limoges

SAULUM

Prix Modérés

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

ILLEY - BERSOULLE, S

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'Ecole de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées,
Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.